

Montreuil, le 10 janvier 2011

Luc CHATEL
Ministre de l'éducation nationale

Objet : situation des stagiaires 2010-2011

Monsieur le Ministre,

A plusieurs reprises lors de nos différentes audiences, nous avons abordé avec vous et vos services, la situation des stagiaires 2010-2011.

Nous vous avons demandé des mesures conservatoires immédiates de façon à ce que nos nouveaux collègues (7 159 stagiaires dans le 1er degré et 8 604 dans le second degré) puissent avoir des conditions de travail, de formation, de titularisation qui leur soient les plus favorables compte-tenu des nouvelles modalités « d'entrée dans le métier » découlant de la mise en place de la mastérisation.

Votre conseiller social nous a communiqué votre point d'étape sur les stagiaires en date du 1^{er} décembre. De notre côté, nous vous avons transmis à chaque étape les éléments en notre possession sur les difficultés des stagiaires.

Or force est de constater après le fonctionnement du premier trimestre que les stagiaires ne se trouvent pas dans des conditions satisfaisantes : ils ont d'ailleurs à plusieurs reprises, avec notre organisation syndicale, saisi les recteurs (Rennes, Créteil, par exemple), des difficultés rencontrées. Plusieurs rassemblements devant les rectorats, regroupant des personnels titulaires et stagiaires, ont eu lieu sur cette seule question en novembre et décembre, y compris devant le ministère le 1^{er} décembre.

Les derniers éléments émanant, y compris de la DGRH, le montrent bien : ce système ne fonctionne pas ! Dans le premier degré, 70 % des stagiaires n'ont pas d'expérience de l'enseignement et pourtant leur nombre en éducation prioritaire est supérieure à celle des titulaires dans 25% des départements, près d'un tiers sont affectés sur plusieurs niveaux, seuls 10 % des tuteurs et des PE stagiaires sont dans la même école, pour les 7159 PE stagiaires, il n'y a que 3 932 tuteurs.

Dans le second degré, outre la fatigue, les problèmes de transport, les formations tardives, le report des stages faute de personnels pour les remplacer, le nombre de démissions est plus important qu'à la même date en 2009, seules 6 académies ont accordé des décharges de service à l'année, n'excédant pas 3 heures... 15 % des stagiaires sont sur deux postes à Lyon, contre 8 % des titulaires, 80% des stagiaires du second degré n'ont aucune expérience préalable et pourtant entre 25 et 30% des stagiaires n'ont pas leur tuteur dans leur établissement mais par contre ils ont tous une surcharge de travail avec un jour banalisé de formation en plus de leur emploi du temps devant élèves!

C'est pourquoi, nous vous demandons de nous recevoir pour aborder les points suivants :

- aucun stagiaire ne doit voir ses conditions de titularisation remises en cause par les conditions actuelles de stage ;
 - des consignes claires données nationalement aux recteurs pour que le semestre restant se déroule dans des conditions où les revendications des personnels soient prises en compte : allègement de service, pas plus d'un tiers de service devant les élèves, temps de formation déduit du temps de service, aucun stagiaire sans tuteur ni sans formation sur le temps de travail, tuteur dans la discipline, règles nationales de titularisation, communes et connues de tous.
- remise à plat des modalités de stage 2011-2012 (la circulaire du 25 février 2010 doit être revue).

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Hubert Raguin, secrétaire général